

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 29 Janvier 2021.

1 seul point était inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

ENVIRONNEMENT

1⇒ Parc Eolien des « Monts de Châlus », commune de 87440 SAINT-MATHIEU.
Avis du Conseil Communautaire.

Les élus étaient amenés à émettre un avis sur le dossier du projet de parc éolien dénommé « Parc Eolien des Monts de Châlus », et sis sur la commune de 87440 Saint-Mathieu, et ce dans le cadre de l'enquête publique diligentée par monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire, et à la demande de plus d'un tiers des membres présents, il a été recouru au vote à bulletin secret.

Par ailleurs, madame VARACHAUD Agnès étant conseillère communautaire intéressée, elle a, avant le vote, fait savoir qu'elle ne souhaitait pas prendre part à celui-ci.

Avis favorable : 9

Avis défavorable : 20

Bulletins blancs : 2

Clôture de la séance à 19h14.

Le Président,


Christophe VARACHAUD



Affiché le

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.